

DÉCRET N° 2020 – 337 DU 1^{er} JUILLET 2020

portant radiation du lieutenant **Michel Roland HOUESSO** des Forces armées béninoises pour cause de décès.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2005-43 du 26 juin 2006 portant statut général des personnels militaires des Forces armées béninoises ;
- vu** la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces armées béninoises ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2020-322 du 24 juin 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- vu** le décret n° 2016-683 du 07 novembre 2016 portant promotion de trente-sept (37) officiers subalternes au grade de lieutenant ;
- sur** proposition du Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale,

DÉCRÈTE

Article premier

Le lieutenant **Michel Roland HOUESSO**, incorporé dans les Forces armées béninoises le 1^{er} mars 2007 et décédé le 16 février 2015 à Cotonou, après huit (08) ans onze (11) mois seize (16) jours de service effectif, est rayé de l'effectif des Forces armées béninoises pour cause de décès, à compter du 17 février 2015.

Article 2

La pension de réversion des ayants-cause sera liquidée conformément aux textes en vigueur.

Article 3

La carte d'identité militaire, le livret sanitaire et ses extraits, ainsi que le paquetage de l'intéressé seront reversés aux structures compétentes.

Article 4

Le Ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense Nationale et le Ministre de l'Économie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

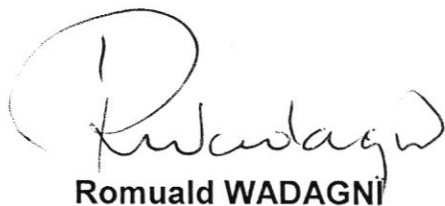
Fait à Cotonou, le 1^{er} juillet 2020

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre délégué auprès du Président de la
République, chargé de la Défense Nationale,



Fortunet Alain NOUATIN

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CC 2 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – HCJ 2 – MEF 2 – MDN 2 – AUTRES MINISTERES 22
– SGG 4 – INTERESSE 1 – JORB 1.